

Contacts

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à vous adresser
à votre conseiller T.I.C.
auprès de votre Chambre de métiers et de l'artisanat,
à Nouméa
Tél. 28 02 68
courriel : tic@cma.nc

« **Recourir à la signature électronique** » est l'une des sessions du
Passeport pour l'Economie Numérique, à laquelle vous pouvez assister
GRATUITEMENT, sur inscription.
Contactez votre conseiller TIC !



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

www.cma.nc



Chambre de métiers et de l'artisanat
BP 4186 98846 Nouméa CEDEX

Conseille, accompagne, soutient les artisans

www.cma.nc
Impression 500 exemplaires - Janvier 2017

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.cma.nc



Le certificat numérique des artisans

Pour signer et sécuriser
vos documents
électroniques



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

CertimétiersArtisanat : qu'est-ce que c'est ?

C'est un certificat* de signature électronique qui garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges via Internet avec vos clients, vos fournisseurs, ou les services administratifs. Il est conforme aux règles de sécurité les plus récentes. Il est personnel et vous est remis en main propre. Il contient votre nom, votre prénom, le RIDET et le nom de votre entreprise.

CertimétiersArtisanat : à quoi va-t-il vous servir ?

- ▶ à répondre aux appels d'offre des marchés publics, par voie dématérialisée ;
- ▶ à garantir l'intégrité de tous vos documents (vos devis, vos factures et vos mails) ;
- ▶ à donner une valeur d'original à vos documents, sans que vous ayez besoin de les imprimer et de les signer à la main.

CertimétiersArtisanat : comment l'obtenir ?

Il suffit d'en faire la demande auprès de votre Chambre de métiers et de l'artisanat. Il vous sera alors remis un contrat d'abonnement à remplir et la liste des pièces justificatives à fournir. Votre certificat vous sera ensuite délivré en main propre 1 mois après le dépôt de votre dossier complet. Son code secret vous sera adressé par courrier séparé.

CertimétiersArtisanat : combien ça coûte ?

Proposé par le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, CertimétiersArtisanat, dispositif sécurisé de création de signature électronique, coûte 9 000€ TTC pour une durée de 3 ans. Ce prix comprend le certificat en lui-même, stocké sur une clé cryptographique (ressemblant à une clé USB), et un guide utilisateur.

CertimétiersArtisanat : comment l'utiliser ?

Il suffit d'insérer la clé dans l'ordinateur et de saisir votre code secret. Vous êtes alors authentifié et vous pouvez signer électroniquement vos documents ou faire vos démarches administratives.

En résumé CertimétiersArtisanat c'est :

- ✓ **simple** : votre clé et son code suffisent pour vous authentifier ;
- ✓ **rapide** : vous pouvez faire vos démarches via Internet, plus besoin de vous déplacer ;
- ✓ **sécurisé** : il garantit la sécurité de tous vos échanges sur Internet ;
- ✓ **économique** : pour un coût abordable, il vous permet de faire des économies de papier et de temps.

* Dispositif de classe 3+ qualifié RGS : niveau maximum de sécurité qui nécessite un justificatif d'identité du demandeur et une remise en main propre du certificat.